



Déchet



Mâchefer



Terre



Préparation : Agitateur



Métaux : ICP/MS



HAP, COV, BTEX : GC/MS

LE LABORATOIRE LABÉO

Pôle d'analyses et de recherche de Normandie

Vous avez des déchets à éliminer dont le niveau de pollution n'est pas connu ?

LABÉO vous propose, pour répondre à l'obligation réglementaire de **l'arrêté du 12/12/2014**, relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations de stockage.

UNE PRESTATION GLOBALE

- > **Les prélèvements**
- > **Test de Lixiviation** selon la norme **NF EN 12457-2**
- > **Les analyses de quantification des polluants** dans vos sols, vos déchets et autres matériaux
- > **Le rapport d'analyses avec seuils de la réglementation en vigueur**

ANALYSES SOUS ACCRÉDITATION



Programme 156 sur les boues, sédiments et mâchefers.
ACCREDITATIONS N°1-5684
PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR
Pour les mâchefers.

En cas de résultat non conforme à la réglementation, le laboratoire LABÉO vous tient informé dans les plus brefs délais.

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS TECHNIQUES :

- > **Dominique PÉRU** : Chef de service Chimie des Micropolluants
Mail: dominique.peru@laboratoire-labeo.fr - Tél. 02 31 47 19 19
- > **Jocelyne LE CAPITAINE** : Technicienne - Experte
Mail : jocelyne.lecapitaine@laboratoire-labeo.fr - Tél. 02 31 47 19 19

Arrêté du 12/12/14 : valeurs seuils et limites de quantification LABÉO

LES ANALYSES QUE NOUS VOUS PROPOSONS

Analyse sur Brut :

Paramètres	Valeurs seuils ¹ (en mg/kg MS)	Limite de quantification LABÉO (en mg/kg MS)
COT 5	30 000	5 000
HCT	500	100
BTEX	6	0,5
18 HAP	50	0.24
7 PCB	1	0.10

1 : Valeurs susceptibles d'être adaptées par arrêté préfectoral

2 : Si $SO_4 > 1\ 000$ mg/kgMS sur éluat avec la lixiviation NF EN 12457-2, le déchet peut être jugé conforme si $SO_4 < 1\ 500$ mg/l à un ratio L/S=0,1 l/kg (par percolation ou lixiviation) ET $SO_4 < 6\ 000$ mg/kgMS à un ration L/S=10 l/kg (par percolation ou lixiviation)

3 : Si $COT > 500$ mg/kgMS sur éluat avec la lixiviation au pH du sol, le déchet peut être jugé conforme si $COT < 500$ mg/kgMS après lixiviation avec un pH : $7,5 < pH < 8$

4 : Si les Cl- > 800 mg/kgMS OU si les $SO_4 > 1\ 000$ mg/kgMS OU si la FS $> 4\ 000$ mg/kgMS sur éluat, le déchet peut être jugé conforme si Cl- < 800 mg/kgMS ET $SO_4 < 1\ 000$ mg/kgMS ou Fraction soluble $< 4\ 000$ mg/kgMS

5 : Si le $COT > 30\ 000$ mg/kgMS sur brut, le déchet peut être jugé conforme si $COT < 500$ mg/kgMS sur éluat au pH du sol ou à $7,5 < pH < 8$

Analyse sur Lixiviat :

Paramètres	Valeurs seuils ¹ (en mg/kg MS)	Limite de quantification LABÉO (en mg/kg MS)
Chlorures 4	800	50
Fluorures	10	4
Sulfates 4	1000 2	50
Indices Phénol	1	0.4
Fraction soluble 4	4000	1000
COT 3	500	5,0
Arsenic	0.5	0.05
Baryum	20	0.2
Cadmium	0.04	0.01
Chrome	0.5	0.2
Cuivre	2	0.2
Mercure	0.01	0.001
Molybdène	0.5	0.1
Nickel	0.4	0.2
Plomb	0.5	0.2
Antimoine	0.06	0.05
Sélénium	0.1	0.05
Zinc	4	0.2